



L'Etat social investisseur : placer les enfants au cœur de la sécurité sociale et de l'éducation

Par Alain Dubois

Une nouvelle manière de penser les politiques sociales voit le jour : « *un facteur de richesses futures* »¹ ... et non plus un ensemble de dépenses plus ou moins compressibles. Il s'agit en fait de renouer avec l'esprit de la Libération (1944) et l'institution de la sécurité sociale tout en adaptant les prestations aux défis de la société de la connaissance. L'éducation et l'accueil du jeune enfant (EAJE) est au cœur de cette transformation, la création d'un « *Etat social investisseur* »². Cette nouvelle forme d'Etat-providence³ place les enfants au cœur de la sécurité sociale et de l'éducation.

Placer les enfants au cœur de la sécurité sociale

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, nous pensions différemment : la solidarité était considérée comme le fondement du développement économique. Le néo-libéralisme est passé par là et cette vision a cédé du terrain sous l'effet conjugué de plusieurs éléments. Citons notamment :

1. la hausse irrépessible des dépenses de protection sociale, en moyenne 30 % du PIB des pays dits développés⁴ ;
2. le poids de ces dépenses sur le facteur travail, alors même que la part des revenus du travail diminue dans le revenu national sans que les autres revenus soient mis (suffisamment) à contribution ;
3. le poids de ces dépenses sur les budgets des Etats, sur fond de réductions des déficits publics imposées notamment au niveau européen ;
4. la concurrence sur les marchés internationalisés, qui accentue la pression à la baisse sur les revenus du travail (salaires et prestations de sécurité sociale) ;

¹ Gosta Esping-Andersen (avec Bruno Pallier), *Trois leçons sur l'Etat-Providence*, Paris, Le Seuil, 2008, collection «la République des Idées »

² Alain Villemeur, *La protection sociale, un investissement d'avenir*, in *Futuribles*, n° 397, novembre-décembre 2013, pages 35 à 48

³ La place manque ici pour critiquer le concept d'Etat-providence dans le contexte belge.

⁴ Alain Villemeur, *op. cit.*, page 37

5. la préférence pour l'inégalité⁵, sans doute exacerbée par les replis communautaires ou régionaux qui traversent de nombreux Etats européens : la Belgique, mais également l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, ...
6. l'individualisation des risques, notamment en matière de santé : il s'agit ni plus ni moins que d'adapter la couverture sociale ou les contributions aux comportements jugés nocifs (le tabagisme, par exemple) ... voire aux profils génétiques (la prédisposition à certaines affections comme le cancer).

Ces éléments sont tellement puissants qu'ils fondent des politiques aux effets désastreux comme celui de nous inscrire durablement dans la récession. A contrario, il s'agit d'explorer les retombées des investissements sociaux dans la santé, dans le vieillissement actif et surtout dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.

En matière de santé, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'une grande partie des dépenses constitue des revenus pour les prestataires de soins. Dès lors, il paraît invraisemblable d'accepter une liberté totale des honoraires, laquelle semble relier la qualité des soins aux ressources des ayants droit. En concevant tout ou partie des dépenses de santé comme des investissements, il s'agit de remettre de la légitimité dans les pratiques, les priorités et les nomenclatures. Certains pas ont été franchis avec les médicaments génériques ou la limitation des suppléments d'honoraires en fonction des chambres occupées pendant les hospitalisations.

L'allongement de l'espérance de vie n'a pas eu raison des inégalités entre seniors au sortir de la vie active : il convient d'accepter et surtout de rendre acceptable un certain choix pour le moment du départ à la retraite. Plus ce choix paraîtra raisonnable, fondé sur des considérations partagées ou compréhensibles, moins il sera laissé à la critique : par exemple, tous les enseignants n'arrivent pas épuisés à la retraite et il est possible de moduler le moment de la retraite en fonction de l'âge des enfants auxquels on a enseigné, de l'établissement dans lequel on a exercé (en différenciation positive, par exemple), de la durée ou de la distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail, etc.

L'EAJE ('éducation et l'accueil du jeune enfant) est un investissement social : outre les meilleurs résultats des enfants en matière de développement cognitif et langagier, l'accueil et l'éducation du jeune enfant contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'amélioration des conditions de vie des familles⁶, à la capacité individuelle de faire face aux aléas de l'existence, ... L'EAJE est au cœur de la sécurité sociale renouvelée : la prévention en matière de santé, l'accès à l'emploi tout au long de la vie et la pérennité des retraites fondée sur l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Tôt ou tard la question d'un financement suffisant de l'EAJE se posera pour mettre un terme à la pénurie de places dans les crèches et les écoles maternelles et à la faiblesse des rémunérations et des conditions de travail des « éducateurs(-trices) de jeunes enfants ». S'il y a bien un domaine de la protection sociale qui appelle une contribution de tous les revenus, c'est bien l'EAJE !

Placer les enfants au cœur de l'éducation

Un Etat social investisseur devrait renverser les perspectives : placer le droit à l'EAJE au centre de sa politique d'enseignement ! Y concentrer des moyens et des budgets pour

⁵ François Dubet, *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Paris, Le Seuil, 2014, collection « la République des Idées »

⁶ Bea Cantillon (Centrum voor sociaal beleid – Université d'Anvers) a suffisamment démontré que la sécurité d'existence suppose le double revenu.

assurer l'égalité dès le plus jeune âge. Il n'est pas « normal » par exemple que la Communauté française consacre autant de moyens pour l'aide à la jeunesse que pour la politique de l'enfance (dotation de l'ONE⁷) : c'est le signe que quelque chose a échoué en matière de prévention ! Il faut oser le pari d'un investissement massif en faveur des enfants de moins de 6 ans, et « *aider chacun à prendre sa vie en main, à se choisir, à s'émanciper* »⁸.

Encore une fois, il n'est pas question d'imposer l'EAJE ni de scolariser la petite enfance : il s'agit d'offrir la possibilité, d'inciter à la fréquentation, ... et en même temps de reculer la scolarisation précoce, en préservant la petite et la jeune enfance des socles de compétences et des cycles de l'enseignement fondamental. Projet ambitieux et complexe parce qu'il suppose d'aider les parents, sans leur imposer de modèle, et d'inventer un projet éducatif libéré d'un programme dicté par une autorité centrale ou orienté vers des apprentissages formels.

L'ambition est de réduire l'effet revenu, d'augmenter le temps libéré des parents pour leurs enfants, de limiter l'influence de l'héritage social du milieu de vie⁹.

Le revenu continue à déterminer la fréquentation de l'EAJE, même lorsque le système en place prévoit des participations financières parentales progressives en fonction des revenus des familles. Il nous semble possible et souhaitable de mettre en place les premières réformes suivantes :

1. la gratuité d'un EAJE pour un service de base équivalent à trois demi-journées par semaine en crèche (ou chez une accueillante) et aux heures de classes à l'école maternelle, quitte à augmenter les participations parentales¹⁰ au-delà de ce service minimum ;
2. l'accès à des cantines et à des repas de qualité jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire, à des prix suffisamment bas que pour en favoriser l'usage.

L'EAJE n'a pas pour fonction de soustraire les parents à leurs obligations éducatives, vieux fantasme des adversaires de toute intervention trop marquée des pouvoirs publics. Il s'agit de constater que les parents qui consacrent du temps à leurs enfants sont ceux qui sont « libérés » des contraintes de la vie professionnelle et de la pression de la survie : les lieux de l'EAJE, crèches et écoles, peuvent ouvrir des voies participatives et se penser comme pôles de ressources, à la faveur de tables de conversation de parents, de ludothèques, etc.¹¹

Enfin, l'EAJE peut créer les conditions d'une culture partagée, au-delà de la diversité et indépendamment des inégalités de « capital culturel » entre les familles. Accéder aux livres, aux jeux, aux instruments de musique, aux musées et aux expositions, aux espaces verts et au patrimoine, à l'art et à la culture, accompagner ces entrées dans un monde commun, pourraient constituer la trame et le projet d'un accueil et d'une éducation pour toutes et tous. Une espèce d'humanisme réinventé en quelque sorte. Un projet de ce type est à l'œuvre dans plusieurs musées danois, dont le Vikingship museum¹², où les enfants ont

⁷ Office de la naissance et de l'enfance

⁸ Jacques Attali, *La gauche nouvelle doit aider chacun à s'émanciper*, in *Libération*, samedi 13 et dimanche 14 septembre 2014, pages 22 et 23

⁹ Voir Gosta Esping-Andersen, *op. cit.*, pages 72 à 82

¹⁰ déductibles fiscalement

¹¹ Catherine Bouve, *Un enjeu de la coéducation : pour une éthique de la rencontre*, in « Un curriculum pour un accueil de qualité de la petite enfance », Toulouse, éditions érès, 2014, pages 249 à 264

¹² http://www.vikingskibsmuseet.dk/fr/visite-du-musee/un-musee-pour-les-enfants/#.VE9tqYWcO_U (dernière consultation le 28 octobre 2014)

l'occasion de se déguiser, d'écrire leur nom en runes¹³, ou encore de prendre la barre de bateaux dans un fjord !

Quelques mots de conclusion

Le paradigme de l'Etat social investisseur transforme nos manières de voir : le projet commun de la sécurité sociale et de l'éducation, la part des investissements dans les dépenses publiques, la part commune des métiers de l'accueil et de l'éducation, la réduction de la part scolaire de l'enseignement fondamental au profit de la culture, ... Il serait regrettable que les évolutions politiques et institutionnelles, par exemple le transfert des allocations familiales aux Communautés, ne constituent pas une occasion unique de définir un projet d'EAJE qui améliore l'égalité des chances dès le plus jeune âge, le bien-être des parents et les conditions d'accès tant aux services qu'à l'art et à la culture.

Alain Dubois,
Le 28 octobre 2014

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



¹³ lettres utilisées par les anciens peuples de langue germanique, notamment les Scandinaves